

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°21.26)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	27 AOÛT 2026
Date d'affichage	18 SEPTEMBRE 2026

Le 18 septembre 2026 à 15h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire.

Etaient présents : Bazziconi Muriel, Casabianca Gilberte, Fantoni Nathalie, Gomez Ramirez Alba, Martelli Paul Vincent, Quilichini Thomas, Tomasi Colette, Quilichini Hervé.

Etaient absents : Del Piero Luca, Volpei Isabelle (pouvoir à Casabianca Gilberte).

Bazziconi Muriel a été désignée secrétaire de séance

**Objet : Décision modificative n° 3 – Ajustement des recettes d'investissement
et inscription d'une première mobilisation du prêt Banque des Territoires**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2026 de la commune de Pigna ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2026 autorisant la souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt d'un montant total de 786 665,52 € pour l'opération « Casagriculture » ;

Considérant que le budget 2026 comporte des prévisions de recettes au chapitre 13 « Subventions d'investissement » dont une partie ne sera pas encaissée au cours de l'exercice ;

Considérant qu'une première mobilisation du prêt Banque des Territoires à hauteur de 340 000 € est prévue au cours de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster en conséquence la répartition des recettes de la section d'investissement sans modifier le montant global de cette section ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE

Article 1 – Décision modificative

D'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal 2026 comme suit :

<u>SOUS-PREFECTURE DE CALVI</u>		
	23 sept. 2026	
<u>COURRIER ARRIVEE</u>		

Section d'investissement – Recettes	Diminution	Augmentation
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	340 000,00 €	
Chapitre 16 – Article 1641 – Emprunts en euros		340 000,00 €
TOTAL	340 000,00 €	340 000,00 €

Article 2 – Objet de l'inscription

L'inscription de 340 000 € au chapitre 16 correspond à la fraction du prêt Banque des Territoires que la commune prévoit de mobiliser au cours de l'exercice 2026. Le Contrat de Prêt autorisé porte sur un montant total de 786 665,52 €.

Article 3 – Équilibre budgétaire

La présente décision modificative procède à une réaffectation de recettes au sein de la section d'investissement et ne modifie pas le montant global de cette section.

Article 4 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux écritures budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe – Mouvement budgétaire

Chapitre / article	Libellé	DM
13	Subventions d'investissement	- 340 000,00 €
16 / 1641	Emprunts en euros	+ 340 000,00 €

Nota : la ventilation de la diminution de 340 000 € entre les articles du chapitre 13 sera effectuée conformément aux subventions dont l'encaissement n'est pas attendu sur l'exercice 2026.

Résultat du vote : Pour : Contre : Abstention(s) :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme CASALONGA

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité.

